

## REGLEMENTS PARTICULIERS, Saison 2010 / 2011 : D3 PROMOTION DEPARTEMENTALE MASCULINE

### ART. 1

Le Comité Départemental du Nord organise, pour la saison 2010 / 2011, un Championnat D3 Promotion départementale Masculine. Le nombre de poules est fixé à 8, de 12 équipes, appelées 0D3SE1M A – B – C – D – E – F – G – H

L'horaire officiel des rencontres est fixé au *Samedi 20h30*.

Il ne sera accordées aucune dérogation pour les rencontres de la dernière journée du Championnat : Art. 18.5 des règlements généraux du CDNBB.

Les Clubs devront être en règle avec les Articles 1 & 3 des règlements Départementaux, et régulièrement qualifiés au terme de la saison 2009 / 2010.

En cas de pluralité d'équipes du même club, celles-ci devront être PERSONNALISEES.  
Les joueurs inscrits dans une équipe, ne peuvent pas participer aux rencontres de(s) l'autre(s) .  
Deux équipes du même club ne peuvent être engagées dans la même poule.

### ART. 2

Les équipes classées 1<sup>ères</sup> des poules A, B, C, D, E, F, G, H accèdent au Championnat D2 EXCELLENCE DEPARTEMENTALE, lors de la saison 2011 / 2012.

### ART. 3

La phase finale pour l'attribution du titre "D3 PROMOTION" regroupe les 1<sup>ers</sup> des poules A, B, C, D, E, F, G, H.

Les 1<sup>ers</sup> sont classés de 1 à 8

Les rencontres de 1/4 finales et de 1/2 finales se dérouleront en matches « SEC »

1/4 finales                    A : 1 contre 8 - B : 2 contre 7 – C : 3 contre 6 – D : 4 contre 5

1/2 finales                    Gagnant de A contre gagnant de D et Gagnant de B contre gagnant de C

La finale départementale opposera les deux vainqueurs.

### ART. 4

Les équipes 2<sup>èmes</sup> des poules A, B, C, D, E, F, G, H seront classées suivant "le point avéré sur la totalité des matches de la saison" pour déterminer l'ordre d'accession de 4 montées SUPPLEMENTAIRES et autres montées EVENTUELLES au Championnat D'EXCELLENCE DEPARTEMENTALE, lors de la saison 2011 / 2012.

Eventuellement, il en sera de même pour les équipes classées 3<sup>èmes</sup>.

**NOTA** : Lors de ces classements (Art. 3 et 4), une équipe ayant eu une pénalité ou un forfait sera considérée comme ayant le plus mauvais point avéré.

### ART. 5

Les Clubs doivent être en règle avec la charte d'arbitrage.

Ils devront présenter 1 équipe réserve ou 1 équipes de jeunes (voir Article 3-9).

En cas d'équipes multiples, il sera fait application de la règle « listes personnalisées » .

### ART.6

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, la date de rattrapage est fixée au : *01/02 janvier et 05/06 mars 2011*.

Le CDNBB a réservé 2 journées de formation, aucune dérogation ne sera acceptée pour les journées des : *19 / 20 septembre et 30 / 31 octobre 2010*.

### ART. 7

Les dates des PHASES FINALES sont fixées : Du 14 au 22 mai 2011

FINALE POUR LE TITRE : 28/29 mai 2011.

- a) *Un joueur non brûlé qui aura participé à UNE rencontre en CHAMPIONNAT de NIVEAU SUPERIEUR (départemental, régional ou national) ne peut jouer dans la phase finale que si il a disputé les 2/3 des rencontres et si l'équipe considérée est 1ere réserve et ce, sur la totalité de la saison (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> phases incluses si championnat en 2 phases)*
- b) *Un joueur non brûlé, licencié et qualifié en cours de saison, qui aura participé à UNE rencontre en CHAMPIONNAT de NIVEAU SUPERIEUR (départemental, régional ou national) ne peut jouer dans la phase finale que si il a disputé 2/3 des rencontres (des 2 phases) jouées à partir de sa date de qualification et si l'équipe considérée est 1ere réserve.*

**CES REGLES (a et b) S'APPLIQUENT EGALEMENT AUX CADETS SURCLASSES**

- c) *Une équipe déclarant forfait lors des phases finales se verra infliger une pénalité financière égale à 200% des Droits d'Engagement de la saison en cours*